

Quand prohibera-t-on le proxénétisme ?

Autor(en): **Félice, Th. de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 756

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

<p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD</p> <p>RÉDACTION M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois 3.50</p> <p>ETRANGER 8.— Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
---	--	---

Qui est capable de reconstruire le monde entier? -- L'amour et le bénéfice des bonnes actions.

BOUDDHA.



Alliance Internationale des Femmes

Droits et Responsabilités égales

Le Conseil de l'Alliance Internationale à Rome

La réunion du Conseil de l'Alliance internationale, à la fin de mai, a permis de faire le point et de voir où en est la question du suffrage féminin dans le monde. Pour résumer la situation, du reste, il est plus facile d'indiquer les pays dans lesquels les femmes n'ont pas encore le droit de vote, puisqu'ils sont maintenant les moins nombreux.

En Europe, la Suisse reste seule en arrière. Les Grecques toutefois n'ont le droit de vote qu'en matières communales et, au Portugal, les droits que les femmes possèdent sont plus limités que ceux des hommes. En Espagne, les femmes qui avaient acquis le droit de vote sous la république, ne l'ont perdu que dans la mesure où les hommes eux-mêmes l'ont perdu.

En Asie, parmi les pays dont la constitution prévoit une représentation du peuple au gouvernement, le Liban, la Syrie, l'Irak et l'Iran privent encore les femmes du droit de vote. En Afrique, il semble que l'Égypte soit le seul pays à constitution démocratique qui exclue encore les femmes. En Amérique, les femmes ont les droits politiques dans tout le continent de l'Amérique du Nord. Au sud, elles ont le droit de vote au Brésil, en Argentine, en Uruguay, en Equateur et au Vénézuéla, semble-t-il. Des projets de lois sont déposés aux parlements du Chili, de la Colombie et de Costa Rica. Au Pérou et en Bolivie, les femmes n'ont le droit de vote qu'en matières communales. La situation au Paraguay est inconnue.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGERES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS GENÈVE

MOLARD, 11

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES

RECONNUE PAR LA CROIX-ROUGE SUISSE ET PATRONNÉE PAR L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

LE BON SECOURS

15, avenue Dumas GENÈVE

3 ANS D'ÉTUDES DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

1 an 1/2 d'École -- Prix de pension 150 fr. par mois

1 an 1/2 de stages hospitaliers -- Entretien complet et argent de poche

= 7 places disponibles en avril ! =

ÉTUDES DE PUÉRICULTURE

SECTION SPÉCIALISÉE DE L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES DU BON SECOURS GENÈVE

Diplôme de puériculture | Diplôme d'hygiène maternelle et infantile

1 an d'études | 2 ans d'études

Entrée chaque mois - 15, av. Dumas

VACANCES



En Valais. Trois montagnardes

A nos abonnés

Voici déjà les vacances, avec ce numéro nous prenons congé de nos abonnés pour quelques semaines, pendant lesquelles nous leur souhaitons de se retremper dans un repos mérité au sein de la nature. Lorsque nous les retrouverons, le 4 septembre, ils seront, comme le journal, tout pleins d'une nouvelle énergie.

☑ Cependant, nous ne voudrions pas les quitter sans remercier ceux et celles qui nous ont fait des dons généreux, comme la section suffragiste de Morges, dont

qui furent les très bienvenus dans notre caisse. Nous remercions aussi ceux et celles qui nous ont adressés des informations intéressantes ou des coupures de journaux pour notre « Glané dans la presse ». Cette collaboration permet à notre journal d'être plus riche et varié, nous ne pouvons pas publier tout ce que nous recevons, mais le choix qui nous est ainsi fourni nous aide efficacement, en même temps il établit, entre les lecteurs et la rédaction, un courant d'idées précieux, qui, nous l'espérons, s'intensifiera toujours davantage. A tous, bonnes vacances !

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Enfin en Australie et en Nouvelle-Zélande, c'est l'égalité.

Cet aperçu montre que le suffrage féminin n'est plus l'objet principal de l'Alliance internationale. Pour la plupart des associations nationales, il s'agit maintenant de réaliser l'égalité dans les autres domaines de la législation, et c'est la question qui a été étudiée par les différentes commissions à Rome.

Les inégalités qui subsistent à cet égard concernent surtout la situation de la femme mariée : son droit à sa nationalité, ses droits sur sa personne, sur sa fortune, sur ses enfants. A côté de cela, le droit des femmes au travail, l'égalité des salaires, l'accès à toutes les professions.

La situation est très différente suivant les pays. Si, en Suède, il ne manque plus aux femmes que le droit d'être pasteurs, en Angleterre celui de siéger à la Chambre des lords, on constate qu'en Égypte, par exemple, le droit de répudiation n'appartient qu'au mari, à moins que la femme n'ait eu la prudence de se le réserver dans son contrat de mariage ! Dans d'autres pays, les conditions du divorce sont moins sévères pour le mari que pour la femme, la recherche de la paternité est soumise à des conditions qui la rendent très difficile, etc. Il existe ainsi toute une série de dispositions légales que les femmes feront modifier peu à peu, et elles y arriveront plus facilement maintenant qu'elles ont le droit de vote.

Une autre activité des associations féministes dans les pays « affranchis », est d'encourager les femmes à utiliser les droits politiques qu'elles ont obtenus. Ce fut aussi l'objet des discussions à Rome. En cherchant à développer les associations féminines neutres qui s'occupent d'éducation civique, par des conférences et des cours, les féministes des autres pays font, après avoir obtenu le droit de vote, ce que nous faisons en Suisse avant ! Toutefois leur travail a un but plus précis : elles cherchent à former des candidates

pour les élections aux différentes charges politiques, elles réunissent les femmes mères des différentes communes pour les développer et leur permettre de prendre contact les unes avec les autres. Elle ont ainsi un champ d'action plus intéressant que le nôtre, parce qu'il est directement utile et aboutit à des résultats pratiques immédiats.

Il faut noter que, pour ce travail, une association neutre, travaillant en dehors des partis et dans un esprit féministe, reste indispensable. La meilleure preuve en a été apportée par les observations des dirigeantes de l'Association italienne qui ont relevé les difficultés auxquelles elles se heurtent du fait que les femmes ont obtenu subitement le droit de vote, sans qu'une association féministe les y ait préparées. Elles ont alors été accaparées par les partis politiques et elles ont tendance à représenter les intérêts de leur parti, plutôt que les idées féminines et sociales que nous voulons voir réaliser partout. On voit donc que le rôle de l'Alliance internationale reste nécessaire dans les pays affranchis comme chez nous.

Terminons enfin par un appel au sujet des finances. L'Alliance internationale n'a pu boucler ses comptes que grâce à un legs de Mlle Gourd et un don de Mrs Catt, car les cotisations ne suffisent pas à payer ses dépenses. Les associations nationales se sont engagées à trouver cette année chacune dix membres individuels qui se rattachent directement à l'Alliance, paient une cotisation d'une livre anglaise et reçoivent le journal. Nous prions les féministes qui le peuvent de s'annoncer à Mme Vischer-Alioth comme membres individuels. L'Alliance internationale nous est tout spécialement utile à nous qui n'avons pas encore le droit de vote, de sorte que nous tenons beaucoup à remplir toutes nos obligations à son égard au point de vue matériel.

Antoinette Quinche, avocate.

Quand prohibera-t-on le proxénétisme ?

Quant interdira-t-on enfin le proxénétisme ? Telle est la question que posent les récentes décisions de certains organes des Nations Unies.

On sait qu'en 1937, un projet de convention pour réprimer l'exploitation de la prostitution d'autrui avait été mis au point par un sous-comité de la Commission consultative des questions sociales de la S.D.N. Ce projet avait été approuvé par la majorité des pays qui avaient répondu à la S.D.N., de sorte que l'Assemblée de 1938 avait recommandé la réunion en 1940 de la Conférence diplomatique chargée de transformer ce projet en convention définitive.

La guerre n'a pas permis de donner suite à cette décision, mais les Nations Unies se sont saisies à nouveau de la question. Le 29 mars 1947, le Conseil économique et social chargeait le Secrétaire général de reprendre l'étude de ce projet de convention « d'y apporter tous amendements nécessaires pour le mettre à jour, d'y introduire toutes améliorations exigées par l'évolution générale depuis 1937 ». Ce mandat était vague et vaste.

Le projet de Convention de 1937 prohibait la traite des femmes majeures et les maisons de prostitution (tolérées ou clandestines) ; il obligeait aussi les Etats à punir les souteneurs. Les lacunes des conventions internationales antérieures auraient été ainsi comblées.

Pour exécuter son mandat, le Secrétariat a pris conseil d'un groupe d'experts américains, particulièrement représentatifs des vues de l'American Social Hygiene Association. Ceux-ci ont tout naturellement recommandé la solution la meilleure à leurs yeux, sans tenir suffisamment compte des autres mentalités.

Faisant réflexion que le projet de 1937 était purement d'ordre pénal et qu'il fallait lutter contre la prostitution par d'autres moyens, le projet publié par le Secrétariat en 1947 recommande la création dans chaque pays d'un service social pour le relèvement des prostituées et institue le traitement gratuit des maladies vénériennes.

Par ailleurs, il interdit la mise en carte des prostituées, à quoi nous applaudissons, mais prétend réprimer le racolage, en des termes qui pourraient facilement dégénérer en mesures unilatérales contre les femmes. Le rapport du Secrétariat envisage d'ailleurs que la nouvelle rédaction donnée à l'une des clauses pénales de l'ancien projet pourra permettre de frapper des prostituées qui, d'accord avec un tenancier, continueraient à se prostituer !

Le nouveau projet déborde ainsi largement du cadre de l'ancien. Il aborde beaucoup de questions litigieuses, et par conséquent, exigera une longue étude par les gouvernements. Des retards sont inévitables, si l'on entre dans cette voie.

C'est pourquoi la F.A.I. et le Bureau international pour la répression de la traite des femmes et des enfants, ont prié la Commission des questions sociales de ne pas retenir pour le moment le nouveau texte, mais de reprendre purement et simplement celui de la S.D.N. : les seuls changements à y apporter étant de remplacer les expressions S.D.N., C.P.J.I., etc., par Nations Unies,

VACHERON ET CONSTANTIN

Cour de justice internationale, etc., et de prévoir la possibilité pour les villes libres (exemple : Trieste) d'adhérer à la Convention.

Ceci ne signifie nullement que nous nous opposions à des améliorations du droit international par la suite, comme la refonte en un seul texte de toutes les conventions existantes, et l'introduction de perfectionnements divers. Au contraire, nous avons déjà élaboré des projets. Mais il ne faut pas tout mélanger. Le traitement des maladies vénériennes est plutôt du ressort de l'O.M.S. Dans bien des pays, la prostitution n'est plus qu'une source mineure de ces maladies, et il est illogique de mêler un article traitant cette question, à ceux visant à supprimer le trafic en pourchassant les traitants. De même, le service social, la maison de relèvement ne sont pas des solutions du problème de la prostitution. Puisqu'on voulait adopter une attitude plus sociale envers la prostitution, idée juste en soi, il fallait s'attaquer aux causes économiques et psychologiques de la prostitution, ce qu'on n'a nullement fait.

Pendant que la Commission des questions sociales siègeait à Lake Success en avril 1948, elle a encore reçu un câble du Comité de liaison des grandes organisations internationales féminines demandant la présentation pour signature du projet de convention de 1937.

Malgré toutes ces interventions, la Commission a enfourché un troisième cheval. Elle l'a fait à une faible majorité et avec plusieurs abstentions, de sorte que les OUI ne représentent pas même la moitié des membres de la Commission des questions sociales. Elle a décidé l'élaboration d'une convention entièrement nouvelle qui synthétiserait l'arrangement de 1904, les conventions de 1910, 1921 et 1933, le projet de convention de 1937 et d'autres « améliorations ». Avant qu'on arrive à chef, il y en aurait pour plusieurs années.

Pendant ce temps la traite internationale des femmes sévit à nouveau, les maisons de tolérance continuent à exploiter les femmes dans plusieurs pays ; c'est pourquoi, la Fédération abolitionniste internationale a saisi l'occasion que lui offraient les récentes conférences tenues au Palais des Nations à l'intention des Organisations internationales non-gouvernementales, pour organiser un vaste pétitionnement au Conseil économique et social. Seules des Organisations internationales pouvaient signer cette pétition. 37 l'ont fait, parmi lesquelles, bien entendu, l'Alliance internationale des femmes et le C.I.F. Faute de place, nous donnons seulement la conclusion de ce texte :

«... prient instamment le Conseil économique et social, vu l'urgence de la question, de soumettre à l'Assemblée générale des N.U. pour l'ouvrir immédiatement à la signature des Etats, ce projet de convention de 1937, en y introduisant les seules modifications de forme l'adaptant à l'ordre international actuel. Par ailleurs, les associations soussignées, reconnaissant pleinement l'intérêt d'une unification des multiples instruments internationaux existants, approuvent la continuation de l'étude entreprise par le Secrétariat des N.U. et son élargissement dans le sens souhité par la Commission des questions sociales du Conseil économique et social. »

Puisse cet appel être entendu.

Th. de Félice.



Une romancière, héroïne de la résistance polonaise

Les éditions Walter, à Olten, ont commencé la réédition, dans une traduction nouvelle du polonais en allemand, des œuvres de Zofia Kossak, écrivain connu de la période 1920-39, et une héroïne de la résistance polonaise pendant la dernière guerre.

Le volume qui nous est offert « Frommer Frevel » (Beatum scelus ou Crime pieux) est le second de cet auteur, il parut en 1922.

¹ Zofia Kossak. Frommer Frevel. Walter Verlag, Olten.

ALLIANCE NATIONALE DES SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Rencontres internationales de St-Gall

Aucune ville ne pouvait mieux convenir que l'antique cité groupée autour de son monastère, pour accueillir en Suisse des femmes des pays voisins ruinés par la guerre. Quatre allemandes, Mme von Zahn Harnack de Berlin, Mme Höpner, jeune éducatrice de Berlin également, Dr Schlüter de Bonn, et Mlle Clara Krimphove, travailleuse sociale de Munich, avaient malgré les très grandes difficultés administratives, répondu à l'invitation de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses. De Vienne, Mme Hainisch, présidente du « Conseil National des Femmes Autrichiennes » et Mme Dr Lore Antoine, la courageuse et active femme médecin qui est l'âme de ce groupement, une éducatrice Mme Dr Laube, et enfin une vénérable Viennoise au joli dialecte Mme Balitschek. Les invitées de Hongrie n'avaient pas pu se procurer les papiers nécessaires et manquaient beaucoup... hélas !

Les St-Galloises aidées des Appenzelloises avaient réussi à créer d'emblée une ambiance familiale, et sitôt les présentations faites ce fut une joie de faire connaissance et d'écouter les récits pathétiques qui nous étaient faits à propos de tout... la pluie... hélas, non je ne possède plus de parapluie depuis des années... le beau temps... (exclu par Jupiter plusius) la table joliment servie à l'école ménagère... est-ce possible, tant de luxe?... Le beurre du goûter appenzellois fit jaillir des larmes... de vraies larmes, tout comme celles qui apparaissent chez ma voisine d'un autre repas à la vue d'un bâton de chocolat. La misère physique, le découragement, la fatigue de ces longues années d'angoisse ont usé ces femmes. Et pourtant elles tra-

vaillent avec ferveur dans leurs écoles où tout manque et où les élèves n'ont eu jusqu'à il y a peu de temps que l'enseignement national-socialiste.

Les causeries suivies de discussions étaient faites alternativement par des étrangères et des Suissesses. Les thèmes traités furent : les charges de la femme professionnelle et ménagère, l'éducation des générations de guerre, enfants déplacés, déportés, délinquants, pathologiques.

La préparation des jeunes pour un esprit de paix a donné à Frau Dr Schlüter l'occasion de dénoncer courageusement l'orgueil comme base de mésentente internationale.

Ce fut précieux pour Autrichiennes et Allemandes de pouvoir échanger des idées et des nouvelles car on ne sait rien dans les pays occupés. Nous avons par exemple appris qu'en Allemagne on manque de personnel enseignant, tandis qu'à Vienne il y a une pléthore d'instituteurs et d'institutrices. Pourquoi ? On se demande avec étonnement pour quelle raison dans deux pays si semblables comme culture, les conditions sont pareillement différentes et pourquoi on ne paraît pas songer à y remédier par des échanges.

Mme Dr Eder, présidente du C.I.F., a bien voulu honorer de sa présence cette rencontre internationale qui, en nous permettant de prouver notre attachement à l'idéal de paix et de justice que toute femme a dans son cœur, nous a fait comprendre mieux la souffrance morale qui est le lot de tant d'êtres humains, victimes des fautes commises par les mauvais bergers.

Dr René Girod.

Les Droits de l'Homme et les Organisations non-gouvernementales

Dans notre précédent numéro, nous avons parlé de la Conférence des Organisations non-gouvernementales à l'ONU (15-21 mai) et des délibérations ayant trait à la documentation et à l'information. Nous voudrions dire quelques mots aujourd'hui des commissions qui se sont occupées des droits civiques (rapporteur M. Rees), des droits économiques (rapporteur Mme Carter, du Conseil international des femmes) et des droits sociaux (rapporteur Dr Rydhi, Fédération internationale des femmes universitaires).

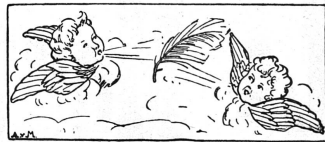
Nos lecteurs pourraient prétendre que ces sujets, qui font l'objet des travaux des commissions du Conseil économique et social, ne devraient pas prêter à un double travail. A ce sujet, Mrs. Barney (Conseil international des femmes) fit observer que, sur l'ordre du jour, on a employé le terme « en faveur de la mise en œuvre », c'est-à-dire que les délégués des organisations non-gouvernementales étaient invités à examiner par quels moyens variés les dites organisations pourraient collaborer à la mise en pratique des principes proclamés par le Conseil économique et social. Mais il y eut cependant quelques

discussions portant sur les principes eux-mêmes, soit que telle organisation ne fût pas d'accord (la propriété est-elle un droit fondamental de l'homme ou est-ce un droit du gouvernement ?), soit que tel ou tel texte de la déclaration n'apparût pas assez clair ou assez complet.

La majorité des délégués pense qu'un tribunal international devrait juger les cas d'infraction aux principes des droits de l'homme. Les membres des organisations pourraient aussi faire un travail utile dans leurs pays respectifs en faisant observer chez eux les droits fondamentaux proclamés dans les déclarations, pactes ou conventions.

Il est intéressant de constater que la Commission de Droits de l'Homme siègeant quelques jours plus tard à Lake Success, est allée encore plus loin que les recommandations de la Conférence de Genève, en ce qui concerne l'éducation et l'instruction, la lutte contre l'intolérance et la haine, l'organisation des repos et des loisirs.

Le terrain est maintenant bien préparé avant l'ouverture de la prochaine session du Conseil économique et social (19 juillet, Genève) et nous verrons les décisions qui seront prises sur tous ces problèmes mûrement étudiés par les délégués des gouvernements et par ceux de nos organisations.



DE-CI, DE-LA

Philatélistes, attention !

Le Département postal des Etats-Unis mettra en circulation le 19 juillet, un timbre commémoratif de la première Convention des femmes américaines, à Seneca Falls en 1848. Le timbre rouge sombre porte, en son centre, trois médaillons ovales représentant de gauche à droite Elisabeth Stanton, Carrie Chapman-Catt et Lucretia Mott ; au-dessus des médaillons se trouve l'inscription « United States Postage » en caractères gothiques blancs ; au-dessous, en caractères romains « 100 Years of Progress of Women 1848-1948 » ; et, à chaque extrémité du ruban sur lequel se lit l'inscription, se trouve la valeur « 30 » en gothique blanc.

Les collectionneurs qui désirent des affranchissements du premier jour de ce timbre, peuvent envoyer un nombre limité d'enveloppes adressées (pas au-delà de 10), au maître de poste de Seneca Falls, avec un chèque postal couvrant les frais d'affranchissement des plis.

Mlle Descouedres,

Nous n'avons pas pu parler longuement de la carrière de Mlle Descouedres dans notre précédent numéro, ayant appris trop tard la distinction dont elle était l'objet. Nous reviendrons sur ce sujet en automne.

Une femme préside un Conseil de paroisse.

Le Conseil de paroisse du Grand-Saconnex (Genève) a élu, comme présidente, Mme J. Sarrasin. N'est-il pas réjouissant de constater que cet événement, le premier en son genre, à Genève, s'est produit dans la commune de notre fondatrice, Mlle Gourd ? Elle aurait été fière de sa paroisse.

Les femmes dans les commissions fédérales.

Mlle S. Somazzi, Dr, est déléguée par le Conseil Fédéral au cours organisé à Lake Success, du 7 juillet au 18 août, par l'ONU et l'UNESCO.

Ella est nommée membre de la commission fédérale d'études pour les relations entre la Suisse et l'ONU, et conjointement avec Mme Eder-Schwyzler, de la commission fédérale d'études pour les relations entre la Suisse et l'UNESCO.

45 professeurs
méthode éprouvée

programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

Ecole LEMANIA
LAUSANNE

Le sujet choisi est une vraie gageure qui pouvait seul tenir un romancier de l'histoire doué des qualités essentielles à son genre. Comment en effet, captiver des lecteurs modernes, réalistes, par le cas de conscience purement religieux, ecclésiastique même, d'un noble polonais du XVIIe siècle ?

Le lecteur pourtant est captivé — le lecteur de partout — puisque l'ouvrage, comme beaucoup d'autres de l'auteur, a été traduit en de nombreuses langues.

Le Voïvode de Sapiha, venu à Rome en pèlerinage, avec une nombreuse escorte, est miraculeusement guéri d'un mal sans remède, pour avoir contempné, dans la chapelle pontificale, une précieuse image de la Vierge. Une tentation irrésistible s'empare alors de ce seigneur pourtant reconnaissant et scrupuleux : voler au Vatican l'image miraculeuse, afin de la rapporter en Pologne pour la guérison de fidèles qui viendront la contempler. Rien ne lui coûte pour réaliser son dessein, il entre en possession de l'image et, revient chez lui. Quand on découvre le larcin, il est hors d'atteinte. On s'efforce cependant de lui faire restituer le bien volé, mais ni les conseils, ni les prières, ni les menaces, ni l'excommunication ne l'ébranlent. Il sait qu'il doit sacrifier son salut éternel pour la guérison de ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à Rome implorer l'intervention de Marie, et qui jour après jour sont exaucés dans le sanctuaire polonais où l'image est exposée.

Cet ancien récit ne retiendrait pas l'attention des humains agités du XXe siècle, mais l'évocation historique est si prenante, qu'une fois engagé, on ne se détache plus, les descriptions font corps avec la trame, l'analyse du caractère du héros nous lie à lui et à son drame qui culmine au moment de la sentence d'excommunication. L'auteur nous la fait vivre, cette page émouvante... quelle épreuve pour un homme soutenu, sa vie durant, par la force spirituelle de l'Eglise lorsqu'il sent qu'on lui retire l'armature intérieure qui supportait toute sa destinée !... quel vide... quel vertige ! Et pourtant il résiste sans fléchir.

L'auteur qui parvient ainsi à séduire les lecteurs rebelles à de telles préoccupations, donne la mesure de son art, un art dont nous ne pouvons pas même admirer l'écriture puisqu'il s'agit d'une traduction.

Mme Kossak qui sait si bien ressusciter l'histoire, était appelée, non seulement à la raconter mais à la vivre : dès l'occupation allemande, en 1939, son mari prisonnier de guerre, ses enfants dispersés, elle entra dans la résistance et fut chargée de composer et de répandre des publications clandestines. Elle fut arrêtée et incarcérée à Ausschwitz, sous un nom d'emprunt. Elle échappa successivement à la mort par épuisement, que provoquaient les corvées surhumaines, à la mort par le typhus qui en avait fait sa proie, à la sentence de mort prononcée par un tribunal qui l'avait enfin identifiée et voulait

faire un exemple. Evadée, grâce à l'intervention des résistants, elle participa aussitôt à l'insurrection de Varsovie, lutte désespérée où se sacrifièrent tant d'ardents patriotes.

Après la libération, elle retrouva son mari et ses enfants, elle est actuellement déléguée de la Pologne auprès de la Croix-Rouge anglaise. Elle continue à écrire des livres, « Sodome et Gomorrhe » va paraître, nous a-t-elle dit. Cette femme d'allure si simple, est certaine de n'avoir été épargnée que pour accomplir sa mission, au moyen des dons qui lui ont été départis : défendre les valeurs spirituelles et humaines. La jeunesse polonaise a été mutilée. Combien de ceux qui promettaient d'être l'orgueil de la nation dorment dans les vastes champs de croix ?... Il faut accomplir la tâche dont ne peuvent plus se charger tous ces martyrs silencieux.

Le chant du cygne suivi de *Mes destinées* et de *Léonard et Gertrude*. Traduction intégrale de ces œuvres de Pestalozzi par Léon van Vassenhove. Editions de la Baconnière.

Ce n'est évidemment pas le cas ici de tenter la moindre analyse des importants ouvrages dus à la plume du grand éducateur.

Sans doute, cette traduction vient-elle à son heure. En la parcourant, nous nous sommes persuadée qu'elle doit être fidèle au texte original et qu'elle est écrite en bon français, encore que, par-ci, par-là, un